

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

Assemblée publique de consultation

Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 3 avril 2023 à 19 h 45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le projet de règlement est présenté et expliqué. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 3 avril 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-04-395

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point 15.3 Projet de biométhanisation : appui

- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-396

Maire : démission

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission remise par Monsieur Patrick Bonvouloir, à titre de Maire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de transmettre les plus sincères remerciements à Monsieur Patrick Bonvouloir pour les nombreuses années au service de la population dans

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

ses fonctions de conseiller municipal ainsi que de maire de la Municipalité
de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-397 **Procès-verbal de mars 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en mars 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-398 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 avril 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 174 459,63 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2023-04-399 **Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles : adoption**

Considérant que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. a -19.1);

Considérant que la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apportent plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

Considérant les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel* visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal désire réglementer la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

Considérant que ce règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

Considérant que le présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, un avis de motion du Règlement 2023-463 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2023-463 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2023-04-400

Règlement 2023-464 relatif à l'utilisation de l'eau potable : adoption

Considérant que les membres du Conseil désirent remplacer le Règlement numéro 2012-399 relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements;

Considérant que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, un avis de motion du Règlement 2023-464 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter le règlement 2023-464 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2023-464 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2023-04-401

Comité de démolition

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du Conseil municipal;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du Conseil municipal;

Considérant que le Conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

- de constituer le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère;
- de nommer les membres du Conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le Conseil municipal :
 - Monsieur Jean-Philippe Cuénoud, président;
 - Monsieur Claude Vasseur, membre et président substitut;
 - Monsieur Michel Lemaire, membre.
- de désigner l'inspecteur en bâtiment responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-402

Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : affectation

Considérant que par sa résolution numéro 2022-03-060 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 200 \$ pour l'exercice financier 2023;
- de prendre les sommes nécessaires à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 avril 2023.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

2023-04-403

Fabrique de Sainte-Brigide : demande d'aide financière

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'aide financière de la Fabrique de Sainte-Brigide dans le cadre d'une collecte de fonds pour la réparation de la toiture de l'église;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 500 \$ à la Fabrique de Sainte-Brigide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-404

Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-405

Assurabilité des immeubles patrimoniaux

Considérant que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens et corporations;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités, tant sur le plan légal que financier, le tout afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

nouvelles contraintes réglementaires contribuant à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens patrimoniaux;

Considérant que les exigences des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens pour les conserver et même que les acheteurs potentiels;

Considérant que cette situation contribue à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que la position des assureurs compromet les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'appuyer les démarches de l'ensemble des MRC du Québec demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, son identification à l'intérieur d'un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-406

Soirée Hommage aux bénévoles

Considérant que le Centre d'action bénévole ainsi que la Ville de Farnham proposent une soirée « Hommage aux bénévoles » pour souligner le dévouement de bénévoles;

Considérant que les membres du Conseil désirent soumettre la candidature de Madame Yolande Marcoux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de soumettre le nom de Madame Yolande Marcoux pour son implication dans la gestion et l'organisation des loisirs et de la culture au sein de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

475, chemin Robert : demande de réparation d'asphalte

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de réparation d'asphalte au 475, chemin Robert. Selon les données de la matrice graphique, l'emplacement des réparations demandées se trouve en dehors de l'emprise du chemin, soit sur la propriété privée. Monsieur Gilbert Robert est présent dans la salle et affirme que le chemin est plus long que la désignation sur la matrice graphique actuelle. Des vérifications étant nécessaires, le dossier est reporté à une séance ultérieure.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

2023-04-407 **Bureau : remplacement du serveur**

Considérant que le serveur au bureau municipal doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Logimax, selon les termes de la soumission datée du 7 mars 2023, pour un montant maximal de 6 100 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-408 **Plan de sécurité civile**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du nouveau Plan de sécurité civile;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le Plan de sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-409 **Fibre optique : demande d'aide financière**

Considérant que le 17 mai 2021, la MRC du Haut-Richelieu a octroyé une aide financière d'un maximum de 160 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le déploiement de la fibre optique dans le secteur de la sortie 48 de l'Autoroute 10;

Considérant que le projet ne sera pas réalisé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu que le projet de déploiement de la fibre optique dans le secteur de la sortie 48 de l'autoroute 10 ne sera pas réalisé et que l'aide financière accordée ne sera pas nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-410 **Rue Bonvouloir - servitudes : arpenteur**

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'acquérir des servitudes sur des terrains privés situés sur la rue Bonvouloir pour l'égouttement pluvial;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer un mandat à Denicourt, arpenteurs géomètres, pour effectuer la description technique des servitudes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-411 **Rue Bonvouloir – servitudes : notaire**

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'acquérir des servitudes sur des terrains privés situés sur la rue Bonvouloir pour l'égouttement pluvial;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- 4057 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

- d'octroyer le mandat à Denicourt, Notaires et Conseillers Juridiques, pour la préparation des actes de servitude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-412 Scellement de fissures

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder au scellement de fissures sur différents chemins;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Permaroute, selon les termes de la soumission datée du 22 mars 2023, pour un montant maximal de 14 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-413 Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite obtenir une aide financière pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur des sections du 11^e Rang, du chemin Lebeau et du Rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-414 Inspecteur municipal par intérim

Considérant l'arrêt de travail de l'inspecteur municipal présentement en fonction;

Considérant que les membres du Conseil jugent nécessaire de nommer un inspecteur municipal par intérim;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de nommer Monsieur Xavier Turcotte-Duquet à titre d'inspecteur municipal par intérim, et ce, selon les conditions du document intitulé « Condition de travail – Xavier Turcotte-Duquet – 3 avril 2023 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-415 Journalier temporaire : offre d'emploi

Considérant l'arrêt de travail de l'inspecteur municipal présentement en fonction;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

Considérant que les membres du Conseil jugent nécessaire de nommer un journalier temporaire afin de seconder l'inspecteur municipal par intérim;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la publication d'une offre d'emploi d'une durée indéterminée, à raison de 40 heures par semaine, le tout, aux conditions fixées par la Municipalité;
- de publier l'offre dans le journal L'Avenir et des Rivières, sur le site Carrefour emploi jeunesse, le site Internet de la Municipalité, le bulletin municipal ainsi que sur Facebook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-416

Mois de l'arbre et des forêts : demande de plans

Considérant que dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les membres du Conseil désirent organiser une distribution de plants aux citoyens de la Municipalité;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion de l'ensemble des demandes de plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de demander 1 000 plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Planification des infrastructures : échéancier

L'échéancier de la planification des infrastructures daté du 29 mars 2023 et préparé par Tetra Tech est déposé.

2023-04-417

Étude de mise à niveau de la station d'épuration : mandat

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude de mise à niveau de la station d'épuration;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Tetra Tech, selon les termes de la soumission datée du 31 mars 2023, pour un montant maximal de 16 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2023 est déposé au Conseil.

2023-04-418

Projet de biométhanisation : appui

Considérant qu'un représentant de la firme Keridis Bioénergie a présenté, le 27 mars dernier, un projet de biométhanisation sur le territoire de la Municipalité, plus précisément sur le lot 4 390 093;

- 4059 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

Considérant que les membres du Conseil sont favorables au projet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'appuyer le projet tel que présenté lors de la rencontre du 27 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-419 **Location de salles : politique**

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier la politique concernant la location de salles;

Considérant le document remis et préparé à cet effet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le document « Politiques de location » daté d'avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-04-420 **Baseball Brome-Missisquoi**

Considérant la demande de la ligue de Baseball Brome-Missisquoi pour le renouvellement de l'entente de prêt gratuit du terrain de balle de la Municipalité;

Considérant que des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville sont inscrits dans cette ligue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la ligue de Baseball Brome-Missisquoi à utiliser gratuitement le terrain de balle de la Municipalité lorsque le terrain sera disponible et non réservé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire suppléant et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2023-04-421 **Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Michel Lemaire, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 AVRIL 2023**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Michel Lemaire, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Michel Lemaire, maire suppléant